

LIMINAIRE CTL DU 14 MAI 2019

Monsieur le Directeur,

Que de choses se sont passées depuis notre dernière rencontre.

Le fait marquant de ces derniers jours est bien évidemment la synthèse du grand débat et les réponses apportées par l'exécutif.

Nous n'en attendions pas grand-chose... Nous n'avons pas été déçus !

Nous savions que ce gouvernement n'était pas très à l'écoute des revendications du plus grand nombre. On peut le dire, il est même carrément sourd !

Alors que le Président de la République reconnaît lui-même que les questions de l'injustice fiscale et celle des services publics étaient les plus importantes lors du grand débat, sa conclusion sur ces deux sujets est claire : circulez-y-a-rien à voir et rien ne sera remis en cause.

Pire, les orientations actuelles seront préservées, développées et intensifiées. Bref, ne changeons rien d'une politique qui favorise les plus riches et qui accentue les inégalités.

N'oublions pas que la politique fiscale de ce gouvernement va permettre aux 1 % des plus riches d'augmenter leur pouvoir d'achat de 6,4 % et aux 0,1 % des encore plus riches de 17,5 %. Donc, pas de retour de l'impôt sur la fortune (ISF), pas de remise en cause de la flat-tax, pas de baisse de la TVA sur les produits de premières nécessités et aucune remise en cause des cadeaux fiscaux... Ah si, une petite annonce de baisse de l'impôt sur le revenu estimée à 5 milliards, qui profiterait à tous mais essentiellement aux plus aisés. Mesure démagogique qui ne permettra toujours pas de rendre l'impôt sur le revenu plus progressif et donc plus redistributif. Sans oublier, les non imposables qui, eux, devront continuer à survivre.

Concernant la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, la seule annonce de fait est de mandater la Cour des Comptes pour évaluer cette fraude. Avec un tel gouvernement, les plus gros fraudeurs ont un boulevard devant eux !!!

Cerise sur le gâteau, ce geste de grande générosité sera payé par le plus grand nombre en travaillant plus longtemps et en baissant toujours plus la dépense publique. Entendez par là : supprimer toujours plus de fonctionnaires et de services publics.

Sur ces deux sujets aussi, les annonces du président peuvent nous inquiéter.

Les délocalisations (voire les privatisations) de nos missions, des fonctionnaires et de nos implantations sont belles et bien un enjeu pour ce gouvernement.

Mais apparemment la politique de la DGFIP devra être revue de A à Z puisqu'il a été annoncé qu'il fallait plus de fonctionnaires aux guichets et moins derrière les bureaux.

Nous avons aussi entendu le Président de la République parler des Maisons France Service, car il fallait développer les points de contacts dans l'ensemble des cantons. Finalement, plus de points de contacts généralistes mais jamais de réel service public qui réponde aux besoins des usagers !

Le 24 avril dernier, le conseil des ministres a nommé un nouveau Directeur Général des Finances Publiques, actuel directeur de cabinet du Ministre... Nous connaissons d'ores et déjà son parcours... Nos camarades des douanes le connaissent bien également.

Comme à chaque fois, nous attendrons de voir si le nouveau directeur général est plus ouvert que son prédécesseur au dialogue social, s'il est plus respectueux des élus du personnel, de nos missions, de l'ensemble des agents. Nous jugerons sur pièce même si nous ne sommes pas dupes et que sa principale mission sera d'être notre fossoyeur !

Depuis le 12 avril dernier, nous connaissons aussi les 8 collectivités qui se sont portées candidates pour la mise en place d'agences comptables dans le secteur public local. Il s'agit donc de la ville de Hyères (83) ; la communauté de communes de Domfront-Tinchebray (61) et 4 de ses communes membres, les villes de Bobigny (93), Rueil-Malmaison (92), Suresnes (92), Levallois-Perret (92), Issy-les-Moulineaux (92) et la région Pays-de-la-Loire (44).

Comme vous le savez, la création d'agences comptables est l'une des orientations portée par la DGFIP dans le cadre des préconisations des travaux du comité CAP22. Elle sonne le glas de la séparation ordonnateur/comptable.

Comme vous le savez, pour Solidaires et CGT Finances Publiques, le rôle du comptable public à travers le contrôle qu'il exerce sur l'ordonnateur, doit être préservé, car il garantit la sécurité et la régularité des dépenses ainsi que la transparence et la fiabilité de l'information financière. La mise en place de ces agences comptables va repenser les grands principes de la chaîne des responsabilités en matière de gestion de fonds publics.

Car, ce ne sera plus le paiement, donc le comptable, mais l'engagement, la contestation des droits, donc l'ordonnateur, qui sera pleinement responsable.

Par ailleurs, dès lors que l'ordonnateur a autorité hiérarchique sur le comptable, qu'il le nomme et qu'il peut mettre fin à ses fonctions quand bon lui semble, comment la neutralité de gestion peut-elle exister ? Comment le comptable peut-il conserver son indépendance et son autonomie de gestion ?

Solidaires et CGT Finances Publiques ne sont pas seules à être vent debout contre cette réforme et la mise en place des agences comptables. Vous n'êtes pas sans savoir, M. le Directeur, que l'Association des Comptables Publics (ACP) est également vent debout face à ce projet ainsi que l'Association des Maires de France (AMF) qui, toutes deux, ont décidé d'interpeller les élus sur cette question mais aussi sur le « futur réseau » DGFIP.

Pour finir sur ce point, Solidaires et CGT Finances Publiques n'oublent pas également les agents de la DGFIP concernés par ces agences comptables et qui actuellement sont dans une situation plus qu'anxiogène puisque la Direction Générale est claire : il faudra garantir coûte que coûte le « bon fonctionnement des agences comptables »... au détriment des envies des agents.

Le 9 mai dernier, 25 % des agents étaient mobilisés sur la journée de grève Fonction Publique, preuve que ces derniers sont inquiets pour l'avenir des services publics en général et le leur en particulier, à la DGFIP...

Combien de temps encore la DGFIP et le DDFIP vont-ils nier les revendications des agents ?

Ces derniers ont le droit de connaître leur avenir : qu'en est-il des projets de restructurations en Isère ?

Cela fait des mois que nous vous interrogeons sur les projets de cap 2022 mais vous avez toujours refusé de nous répondre.

A ce jour rien que du vent !!!!!

Aujourd'hui, nous avons 5 SPF en Isère : combien en restera-t-il au 1^{er}/01/2022 ?

Aujourd'hui, nous avons 11 SIP (dont 1 SIP/SIE) : combien en restera-t-il au 1^{er}/01/2022 ?

Aujourd'hui, nous avons 9 SIE : combien en restera-t-il au 1^{er}/01/2022 ?

Aujourd'hui, nous avons 2 CDIF : combien en restera-t-il au 1^{er}/01/2022 ?

Aujourd'hui, il reste 37 trésoreries : combien en restera-t-il au 1^{er}/01/2022 ?

Demain que restera-t-il du maillage territorial de l'Isère ?

Les agents sont en droit de connaître leur avenir professionnel. En effet, celui-ci a d'importantes conséquences sur leur vie personnelle et familiale (mutation, changement de résidence, promotions, etc.).

D'autant plus qu'avec l'affectation au département, les réponses doivent être précises. L'Isère est un département très étendu, qui plus est dans des zones montagneuses.

Avant de traiter des points proposés à l'ordre du jour, nous vous demandons, Monsieur le Directeur, des réponses précises :

Où en êtes vous du projet de géographie revisitée que vous allez (ou peut-être l'avez vous déjà fait), envoyer à la Direction Générale ?

Quelles sont les pistes proposées ? à partir de quels critères ? pour atteindre quel niveau d'emplois ?

Des réunions avec les services de la préfecture sur ces sujets se sont-elles déjà tenues ?

Un des sujets de ce comité technique est l'organisation de l'accueil du CFP de Rhin et Danube pendant les travaux. Ces derniers ainsi que leur gestion nous inquiètent au plus haut point.

En effet, la sécurité des personnels et des usagers ne peut pas être garantie selon le schéma proposé.

Tout d'abord, avec une capacité d'accueil limitée, faire attendre les contribuables sur les pelouses du CFP est-il une bonne idée ?

D'autre part, conserver une pièce d'identité est-ce bien légal ?

Monsieur le Directeur, vous mettez les collègues en grande difficulté.

De toute évidence, l'état de nos effectifs ne nous permettra pas de faire face aux problèmes qui pourraient survenir. Certains collègues, notamment les vacataires et services civiques, ne sont pas formés pour faire face aux demandes des contribuables.

Nous vous rappelons ici votre responsabilité personnelle et pénale en cas d'incidents.

Les agents des finances publiques sont en première ligne, quotidiennement, face à des usagers aux situations sociales et économiques complexes. Ils expriment leur colère envers des politiques sociales qu'ils ne comprennent plus et qui détruisent le service public. Cette politique est inacceptable !

Pour finir, nous réitérons notre exigence du maintien d'un service d'accueil dédié avec les moyens humains et matériels nécessaires.